

COMMUNE DE ROSET-FLUANS
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

du 10 novembre 2022

PRESENTS : M. Jacques ADRIANSEN, Maire
MM Dominique LHOMME, Christophe GESLOT, Adjoint
Mme Josette COUETTE, Adjointe
Mmes Delphine SAUVAGE, Ingrid TISSOT, Françoise PARINI, Hélène MARTIN, Patricia BASTIEN
MM Alain GIBEY, Thierry SALVI, Gérard MARTIN

Absents excusés : Sylvie ZILIO (procuration à M. GESLOT), Jean Luc BERTHELET (procuration à Mme COUETTE)

Secrétaire de séance : Hélène MARTIN

Approbation à l'unanimité du PV de conseil du 15 septembre 2022

Ouverture de séance 20 H 00

DELIBERATION N° 1 : ECLAIRAGE NOCTURNE

A l'heure actuelle, beaucoup de communes éteignent l'éclairage public entre 23h et 5h du matin.

Le maire rappelle que la totalité de l'éclairage de la commune est en LED. Le coût de l'électricité augmente fortement, surtout au niveau du Grand Besançon qui effectue le paiement et qui ne bénéficie pas du bouclier tarifaire.

Deux options sont proposées :

- Eteindre entre 23h et 5h (pas de coût)
- Couper l'intensité lumineuse (mesure préalable à faire en amont). Chaque intervention est facturée 150 € par lampadaire soit un coût total pour la commune d'environ 8 000 €.

Concernant l'option 1 – Eteindre entre 23h et 5h : 12 voix Pour et 2 abstentions

Concernant l'option 2 – Diminution de l'intensité lumineuse : 14 voix Contre

Les services du Grand Besançon seront informés de la décision. L'éclairage sera maintenu pour certaines soirées telles que Noël ou Nouvel An.

DELIBERATION N° 2 : PROJET D'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE

L'ONF a préparé un plan d'aménagement de la forêt communale jusqu'en 2042. Les dépenses sont incluses dans les recettes de l'ONF (ventes faites par la commune).

Programme des travaux pour les 20 prochaines années : prévisions de l'ONF, environ 25 à 30 000 €/an de recettes sur les ventes de bois.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le projet d'aménagement forestier.

DELIBERATION N° 3 : ASSIETTES DE COUPES 2023

Une coupe de régénération sur la parcelle 16 r, pour un volume de 259 m³ est concerné.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'assiette des coupes proposée.

DELIBERATION N° 4 : AFFOUAGE 2023

L'affouage se fera sur la parcelle 16 r. Le prix actuel du stère est de 8 €.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le maintien du prix du stère à 8 €.

Les garants désignés pour l'année 2023 sont :

M. Alain GIBEY, M. Gérard MARTIN, M. Christophe GESLOT, M. Christian GOUNAND.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les garants désignés.

DELIBERATION N° 5 : LOTISSEMENT LA BAURME

Le maire présente les travaux de finition à effectuer au lotissement La Baurme.

Au vu du coût supplémentaire engendré par la réévaluation des prix unitaires, deux options sont proposées :

- Soit le maintien de l'installation de trottoirs : coût supplémentaire de 26 000 €
- Soit sans trottoirs avec accotement et délimitation pour piéton : coût supplémentaire de 13 000 €

Les travaux débuteront le 21 novembre 2022.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à retenir une des deux options, en fonction de l'avis du Grand Besançon, instructeur du dossier.

DELIBERATION N° 6 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE ECOLE

Le maire présente le projet de rénovation de l'ancienne école et de la salle communale : il comprend la rénovation énergétique globale de l'ancienne école ainsi que sa réhabilitation en logements (a priori 4), la rénovation énergétique de la salle communale et des aménagements extérieurs paysagers côté rue et côté parking.

Ce projet fait l'objet d'un accord-cadre de maîtrise d'œuvre avec le cabinet BLONDEAU, décomposé en deux marchés subséquents : le premier porte sur les phases de diagnostic – faisabilité ; le second sur les phases d'études et de travaux.

Les études de diagnostic – faisabilité, objet du premier marché subséquent et d'un montant de 8 000 €HT, se sont déroulées d'avril à octobre 2022. Elles ont estimé le coût prévisionnel provisoire des travaux à 729 000 €HT, dont une option pour l'aménagement des combles à 55 000 €HT et une option pour la création de balcons à 23 000 €HT. En intégrant les prestations intellectuelles, il en résulte un coût total d'opération d'environ 932 000 €HT, subventionnable à 40 % selon les premières estimations (Etat, région, département, communauté urbaine, etc.).

Sur la base du coût provisoire des travaux estimé à 729 000 €HT d'une part, et d'un taux d'honoraires proposé à 9,5 % par la maîtrise dans l'accord-cadre d'autre part, le montant des honoraires de la maîtrise d'œuvre pour le second marché subséquent s'établira donc à 69 000 €HT environ.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les études de diagnostic – faisabilité, objet du premier marché subséquent de maîtrise d'œuvre et donne son accord à l'unanimité pour contractualiser le second marché subséquent de maîtrise d'œuvre, portant sur les phases d'études et de travaux.

DELIBERATION N° 7 : POSE D'UNE CAMERA DE SURVEILLANCE SUPPLEMENTAIRE

Suite à une intrusion dans le bâtiment de l'ancienne école, il est proposé d'installer une caméra de surveillance supplémentaire.

Le coût de l'installation s'élève à 942 € HT

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'abandon du projet d'installation d'une caméra supplémentaire.

POINT N° 8 : LOTISSEMENT PRES DU CHATEAU

Le maire informe que le permis d'aménager pour le lotissement a été déposé. Il est prévu 4 lots. Le coût des travaux de viabilisation et de voirie s'élèverait à 156 290 € HT. Le montant des travaux du réseau électrique s'élève à 8 500 € HT.

Le prix de vente des terrains sera discuté au prochain conseil municipal.

DELIBERATION N° 9 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ELIAD

ELIAD propose un accompagnement à domicile avec la mise en place d'une télésurveillance (pour les personnes qui en feront la demande). La convention propose une prise en charge partielle ou totale par la commune des frais de télésurveillance – coût total 2022 : 45 €).

Il est possible de rédiger une convention sans participation financière de la commune.

Le conseil municipal valide avec 12 voix Pour et 2 abstentions, la proposition de signature de la convention ELIAD sans participation financière de la commune.

Questions diverses / Informations :

- Compte rendu de la réunion Eau Assainissement du secteur St Vitois.
 - o Contrat SAUR : il prendra fin au 31/12/2022. Le Grand Besançon sera en charge des relevés de compteurs et de l'entretien des réseaux
 - o Prix de l'eau pour 2023 : 1.28 € m³ – 32 € abonnement annuel
 - o Renouvellement du réseau Rue de la riotte au cours du 2nd trimestre 2023 – Route des grottes en 2023/2024
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : 2 réunions de travail ont eu lieu dont 1 début octobre avec les services du Grand Besançon sur la définition des secteurs constructibles (peu appartiennent à la commune). Des hypothèses de travail ont été formulées lors de cette réunion, qui devront être travaillées avec l'équipe municipale.
- Pont de Roset-Fluans : Compte rendu de la rencontre avec les services du Département – Remettre en état le pont (permettrait de prolonger le pont pour 20 ans. Le coût s'élèverait à 2 millions d'euros) avec limitation de tonnage ou construire un nouveau pont (3 ans d'études et 2 ans de travaux). Dans un premier temps, des travaux d'élargissement de la route des Grottes seront réalisés en 2023 (18 aires de croisement).
- Fibre : la fibre devrait être installée au 1^{er} trimestre 2023
- Repas des anciens le 26 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Compte rendu affiché le 16 novembre 2022

Le Président de séance et Maire,
M. Jacques ADRIANSEN



